



Congé pour vente avant date

Par Berthy10

Bonjour,

Nous sommes sur un projet d'investissement locatif de 4 appartements dans lequel les locataires sont encore présents. Le bail le plus long termine dans 2 ans (location nue).

Nous aimerions acheter sans locataires.

Pouvons nous inclure dans le compromis de vente une clause permettant d'acheter vide de tout locataire ? En laissant, 8 ou 9 mois au propriétaire pour s'arranger avec eux par exemple.

Merci d'avance,

Bertrand

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez exiger d'acheter le bien vide de toute occupation.

Toutefois, sachez que le vendeur devra négocier leur départ avec les locataires en cours de bail et que c'est un surcoût non négligeable (surtout si certains sont "protégés" par leur âge et leurs ressources modestes).

Il va donc probablement refuser cette clause.

Par Berthy10

Parfait, Merci pour cette réponse rapide !